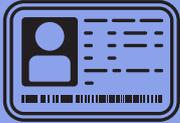




Cità di L'Isula



LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

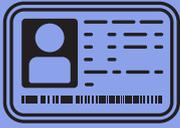
DÉPÔT DE DOSSIER SUR RDV

04 95 63 01 91 - etatcivil@ville-ilerousse.fr



RDV TOUS LES JOURS SAUF MERCREDI APRÈS-MIDI

- Pré-demande (formulaire informatisé) de carte nationale d'identité/passeport à faire sur : <https://ants.gouv.fr>
- Ancienne CNI ou ancien passeport
- 1 photo de moins de 6 mois : sans lunettes, sans bijoux, sans sourire, sans blouson
- Acte de naissance de moins de 3 mois (sauf pour les villes adhérentes à la dématérialisation, consultable sur : <https://ants.gouv.fr> > les solutions > Comedec > villes adhérentes à la dématérialisation)
- Facture récente de moins de 6 mois : EDF, eau, téléphone, impôts 2018 (revenus, taxe foncière, taxe habitation), assurance maison (tamponnée, signée par l'assurance)
- Si vous habitez chez vos parents ou si vous êtes hébergés : carte nationale d'identité/passeport de l'hébergeant, attestation d'hébergement, facture récente de l'hébergeant.
- Déclaration de perte (à faire en mairie le jour du rdv)
- Dans le cas d'une perte pour la carte nationale d'identité : **25 €** en timbre fiscal
- Dans le cas d'une 1ère demande ou d'un renouvellement pour le passeport :
 - de quelques jours à 14 ans : **17 €** en timbre fiscal
 - de 15 ans à 18 ans : **42 €**
 - majeur : **86 €**
- Certificat de nationalité française
- Acte de décès de l'époux dans le cas où le préfixe « veuve » doit apparaître



LISTE DES PIÈCES À FOURNIR (SUITE)

➤ Jugement de divorce

Afin de conserver le nom de l'époux en nom d'usage dans le cas où cela ne serait pas notifié dans le jugement du divorce, fournir la carte nationale d'identité/passeport et autorisation manuscrite de l'ex-époux.

➤ Livret militaire (afin de prouver la nationalité française)

Des pièces complémentaires peuvent vous être demandées selon le cas de la personne (jugement de tutelle, de curatelle ...)

EN PLUS POUR UN MINEUR

➤ Livret de famille

➤ CNI ou passeport des 2 parents

➤ Autorisation de délivrance d'un titre pour mineur. Ce document concerne les enfants dont le couple est séparé/divorcé (document fourni par la mairie)

➤ Jugement de garde pour les enfants dont le couple est séparé/divorcé

Dans le cas d'une garde alternée, facture récente des 2 parents, carte nationale d'identité/passeport des 2 parents

➤ Si vous souhaitez faire apparaître en nom d'usage le nom de famille des 2 parents, fournir une autorisation manuscrite des 2 parents + CNI ou passeport des 2 parents

➤ Attestation sur l'honneur dans le cas où les parents ne sont plus en contact